



## Comité Départemental Manche de Tir à l'Arc

### - DIVISION DEPARTEMENTALE

1

- Préambule

L'organisation des épreuves de Divisions Départementales reprend le principe de la DR, sans les phases finales de duel

Le présent règlement est conforme à la réglementation fédérale.

- Objectifs

- Proposer aux clubs manchois une pratique sportive par équipes
- Décerner les titres de champion départemental de Divisions Départementales

2

- Composition des groupes

- Les Divisions Départementales sont ouvertes dans les catégories suivantes :

Arc classique Hommes

Arc classique Dames

Arc à poulies Hommes

Arc à poulies Dames

- Le nombre d'équipes inscrites n'est pas limité.
- La mixité (de sexe) est autorisée dans ces catégories.
- Chaque club peut présenter plusieurs équipes par catégorie.

- Procédures d'inscription

- Au mois de Mars, chaque club reçoit du Comité Départemental un bulletin d'inscription à retourner avant le 15 avril de la saison en cours avec le règlement de son engagement.

- Les droits d'engagement sont réglés au club qui reçoit

- L'inscription d'une équipe en Division Départementale implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement. Les clubs devront attester qu'ils en ont bien pris connaissance.

- Composition des équipes de clubs:

- Chaque équipe est composée de trois archers au minimum et de quatre au maximum (catégories Cadets à Super-Vétérans) plus éventuellement un coach.

- Les clubs ayant une équipe engagée en DRE, D1, D2 ou DNAP ne peuvent aligner en Division Départementale leurs archers qui sont inscrits dans ces mêmes Divisions.

- Un archer changeant de club peut faire partie d'une équipe à la condition que le transfert ait lieu entre le 1er octobre et le 30 novembre de la saison en cours.

(Article I.C.3.3 des Règlements Sportifs et Arbitrage).

- La composition des équipes doit être transmise à l'organisateur au plus tard 10 jours avant l'épreuve. Ces équipes peuvent être modifiées au greffe le jour du concours avant le début des tirs, toutefois si une composition d'équipe ne comprend que 3 archers, il ne sera pas possible d'aligner 4 archers le jour de la compétition.

- Tenue

- Comportement:

- Chaque membre de l'équipe (coach compris) doit porter une tenue identique (blanche ou tenue de club). Si le coach de l'équipe ne fait pas partie du même club, il devra présenter sa licence au greffe et obtenir une accréditation.

- Tous les membres de chaque équipe, se doivent d'avoir un comportement sportif exemplaire, ne pas manifester ostensiblement ou bruyamment dans la zone réservée aux équipes avant le signal sonore de fin des tirs.

- Il est interdit de fumer sur l'ensemble du site de la compétition

3

- Calendrier des épreuves:

- Les 4 étapes de Division Départementale ont lieu sur la saison estivale, sur des concours départementaux FEDERAL

Qui seront définis par le Comité Départemental lors du projet concours estival

(Voir le calendrier des compétitions départementales).

- Déroulement des épreuves de Division Départementale :

- Tir de qualification à 50 mètres sur blason de 122 cm pour tous les arcs. (FEDERAL)

Ces tirs de qualification sont sélectifs pour les Championnats (Régional et de France) FEDERAL.

- 2 x 6 volées de 6 flèches, rythme A-B-C, 4 mn par volée. (Sous certaines conditions, l'arbitre responsable peut autoriser le rythme AB - CD

- Le classement des équipes prend en compte le score de ses 3 meilleurs archers.

4

- Cas d'égalité:

- De points sur le tir de qualification, le départage se fait par le nombre de 10 puis de 10+

- Attribution de points à la fin d'une manche :

- Groupes de 1 à 4 équipes :

1er	2eme	3eme	4eme
10 points	6 points	3 points	1 point

- Groupes de 5 à 8 équipes :

1er	2eme	3eme	4eme	5eme	6eme	7eme	8eme
20 points	16 points	12 points	9 points	6 points	4 points	2 points	1 point

- Groupes de 9 à 16 équipes :

1er	2eme	3eme	4eme	5eme	6eme	7eme	8eme
40 points	36 points	32 points	28 points	24 points	21 points	18 points	15 points
9eme	10eme	11eme	12eme	13eme	14eme	15eme	16eme
12 points	10 points	8 points	6 points	4 points	3 points	2 points	1 point

- Classement final des équipes :

- A l'issue des 4 manches, les équipes sont classées au total des points acquis lors des 3 meilleurs manches, puis en cas d'égalité sur le meilleur total cumulé des 3 manches des scores de qualification. Si l'égalité persiste, l'avantage sera donné au mieux classé de la dernière manche. Le premier de chaque groupe est proclamé Champion de la Manche, sa récompense est décernée lors de l'Assemblée Générale du Comité Départemental.

- Récompense :

- Les 3 premières équipes de chaque groupe à chaque étape seront récompensées sous la forme choisie par l'organisateur de la compétition.
- Selon la place disponible sur le terrain, l'organisateur se doit d'ouvrir le tir de qualification aux inscriptions individuelles et prévoir des récompenses pour le classement individuel

6

- Sanctions :

- Les équipes inscrites s'engagent à participer au minimum à 3 étapes de Division Départementale.
- En cas de forfait à l'une des étapes, l'équipe sera classée dernière du groupe et marquera 0 point pour l'étape.
- En cas d'abandon volontaire de l'équipe au cours du tir de qualification, l'équipe concernée marquera 0 point sur la manche
  - Date d'application :
- Le présent règlement est applicable à partir du 7 mars 2018
- Tout point litigieux non abordé dans ce présent règlement sera soumis à la Commission Sportive pour étude avant